

## REGLEMENT

### « Jeu des Vitrines – La musique à Camiers-Sainte Cécile »

#### PREAMBULE

Pour la cinquième année consécutive, l'Office de Tourisme organise un grand Jeu des Vitrines en partenariat avec les commerçants de la commune de Camiers Sainte-Cécile.

#### Article 1: Organisation

L'Office de Tourisme de Camiers Sainte-Cécile sis à Résidence Holiday Beach Esplanade de Sainte-Cécile 62176 SAINTE –CECILE organise un jeu de piste sous forme de concours **du 7 février au 8 mars 2026.**

La liste des commerçants participants sera fournie sur demande expresse à l'Office de Tourisme à chaque candidat étant entendu qu'il ne s'agit délibérément que des commerçants sis à Camiers Sainte –Cécile.

#### Article 2 : Objet

Ce jeu de piste est organisé dans le cadre de l'événement « Jeu des Vitrines » sur la commune de Sainte-Cécile.

#### Article 3 : Conditions de participation

La participation au jeu de piste est ouverte à tout le monde. Une seule participation par famille est acceptée.

Les participants au jeu ne devront pas toucher les cartes questions ni les emporter avec eux, mais devront juste les prendre en photos.

Ce jeu est sans obligation d'achat. La participation est gratuite.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si ce concours devait être modifié, reporté, écourté, interrompu ou annulé.

L'Office de Tourisme de Camiers Sainte-Cécile se réserve le droit de procéder à toute vérification et d'écartier toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

#### Article 4 : Règles du jeu

- 1- Chercher les cartes questions dans les vitrines des commerçants participant à l'opération « Jeu des Vitrines » sur le territoire de Camiers Sainte-Cécile
- 2- Répondre aux questions sur le bulletin de participation
- 3- Remplissez votre bulletin de participation et déposer dans l'urne prévue à cet effet à l'Office de Tourisme
- 4- Le gagnant sera tiré au sort le 11 mars 2026 à l'Office de Tourisme de Camiers

## Article 5 : Dotations participants

Le gagnant remportera un panier contenant des cadeaux et /ou bons d'achats offerts par les commerçants participant à l'opération « Jeu des Vitrines » **d'une valeur minimale de 250€**

Le prix est à venir retirer dans les locaux de l'Office de Tourisme de Camiers Sainte-Cécile sis Résidence Holiday Beach 62176 SAINTE-CECILE. Le gagnant sera prévenu par téléphone ou par mail afin de fixer un rendez-vous pour venir retirer son lot.

## Article 6 : Règles Particulières

L'Office de Tourisme est autorisé à photographier le gagnant du jeu de piste les « Jeu des vitrines ». Ces Clichés pourront être transmis à la presse et/ ou intégrés à des documents produits par l'Office de Tourisme de Camiers Sainte-Cécile.

## Article 7 :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée.

## Article 8 :

Le gagnant autorise expressément l'Office de Tourisme de Camiers Sainte-Cécile à utiliser son nom et prénom dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

**Article 9 :** Ce règlement sera adressé gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Résidence Holiday Beach Esplanade de Sainte-Cécile 62176 SAINTE-CECILE ou par mail à [officedetourisme@camiers.fr](mailto:officedetourisme@camiers.fr)

Fait à Camiers, le 7 février 2026

